



Assemblée générale  
Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/48/395  
S/26439  
15 septembre 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-huitième session  
Points 79 et 115 c) de l'ordre  
du jour provisoire\*  
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION  
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE  
INTERNATIONALE  
QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME :  
SITUATIONS RELATIVES AUX DROITS DE  
L'HOMME ET RAPPORTS DES RAPPORTEURS ET  
REPRESENTANTS SPECIAUX

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-huitième année

Lettre datée du 14 septembre 1993, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de l'Albanie auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joints une déclaration et des rapports publiés par le Conseil pour la protection des droits de l'homme et des libertés de la République du Kosovo concernant le renforcement récent de la répression exercée par la police serbe au Kosovo (voir annexe\*\*).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre des points 79 et 115 c) de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Thanas SHKURTI

-----

\* A/48/150 et Corr.1.

\*\* L'annexe n'est distribuée que dans la langue d'origine.